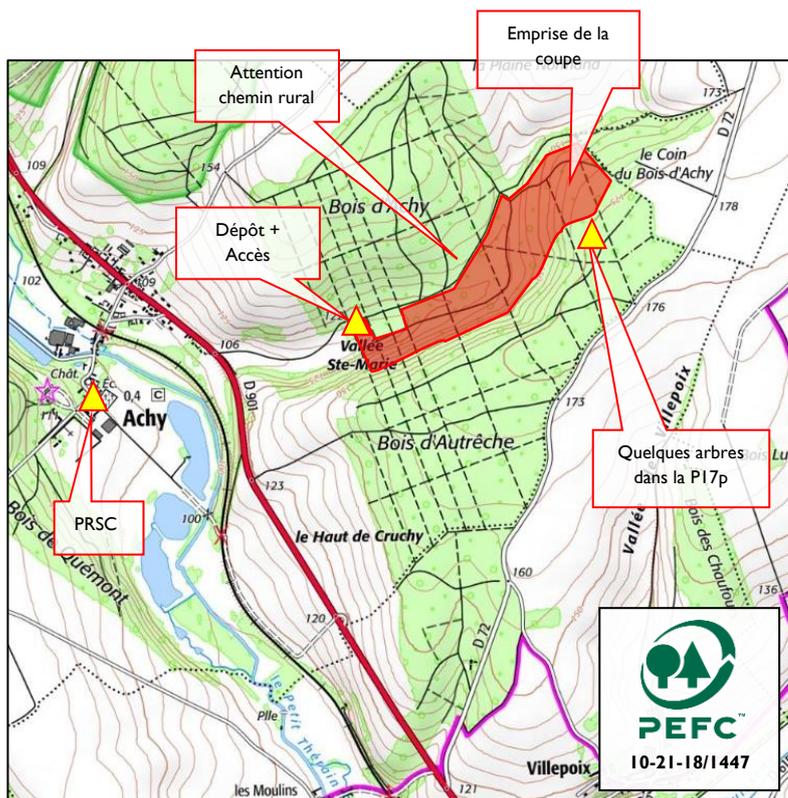


Vente en bloc et sur pied



Accès Google : <https://maps.app.goo.gl/f6Tkyceg2pEhxiHo6>

Propriétaire Consorts Allavoine-Wibaix
Certification PEFC N° 10-21-18/1447
Département Oise (60)
Localisation 15 km au nord-ouest de Beauvais
Commune Achy (60 690)
Lieu-dit Bois d'Achy
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 1.9898886320519897°
 Latitude : 49.55515093365837°
Point de Rencontre Mairie d'Achy
Sécurité conseillé

Essence principale	Frêne
Volume présumé	381 m3
Nombre d'arbres	253
Volume moyen	1,5 m3

Nature coupe coupe sanitaire
Parcelles PSG 12 / 13 / 14 / 15 / 17p
Surface 30 ha environ
Limites chemins et peintures
Marquage ronds à la peinture au corps et flashis CGB au pied
Réserves tous les arbres et brins non marqués ou marqués avec un « R »
Visite se reporter au plan ci-contre
Estimation par Expert Forestier sas CEGEB
 Maxime Minotte (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil sur Aisne
 Mob : 06 11 96 94 38
 Mel : m.minotte@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	100	Nbre	Vol. m3	VU m3
Frêne sain	1	26	29	32	27	27	21	20	3	7				193	283	1,5
Frêne déclassé			2	1	3	5	9							20	33	1,7
Chêne sain		1		7	5	2	1	3	1	1	1			22	38	1,7
Chêne déclassé			2		1	1	1							5	6	1,2
Hêtre sain					3	2	3	1	2		1	1		13	21	1,6
Observations :														253	381	1,5

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation du 01/10 au 30/11 + **bucheron/débardeur recommandé :** Ets Laignier 06 08 83 17 81 (société exploitant déjà sur la propriété et connaissant la propriété et les chasseurs)

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec ou portant

Stockage : à l'ouest (voir plan ci-avant)

Délai abattage/débardage : 1er mars 2026

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage et au plus tard le 15 juin 2026

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant (ou 100% comptant si demandé par l'acheteur)
 40 % par Billet à Ordre ou virement avalisé au 15.12.2025
 40 % par Billet à Ordre ou virement avalisé au 15.03.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par le vendeur

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

